

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 39 (1968)

Heft: 7

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

celaine électrotechnique, les carreaux muraux et les carrelages pour le revêtement du sol. Contrairement aux produits céramiques ordinaires confectionnés avec de la glaise du pays, la céramique fine exige des matières premières telles que le kaolin, l'argile, le quartz et le feldspat, qui doivent tous être achetés à l'étranger.

Collaboration internationale

Il était clair que les expériences acquises à Laufon devaient aussi être mises en valeur à l'étranger. En 1952, Laufon créa la Industria Cerâmica Parana S. A., Curitiba, au Brésil, qui produit actuellement environ 1,8 million de mètres carrés de carreaux pour revêtements muraux. L'extension à 3 millions de mètres carrés est en cours. En 1963, Laufon acquit aussi une participation majoritaire au capital d'une fabrique d'appareils sanitaires établie depuis longtemps en Espagne : la Sangra S. A. Cette société abandonna ses anciennes installations à Barcelone et construisit une nouvelle fabrique d'appareils sanitaires à 25 km. de cette ville. La première étape fut consacrée à la production des articles originaires en grès. Un centre complémentaire pour la production de porcelaine vitrifiée sera mis en exploitation cette année. Le groupe prit en 1967 une nouvelle extension par la fusion avec la « Oesterreichische Sanitär-Keramik- und Porzellan-Industrie AG. », Vienne. Avec ses usines de Wilhelmsburg et Gmunden, l'OESPAG est le seul fabricant autrichien de céramique sanitaire et de vaisselle en porcelaine. Cette société a consolidé sa position non seulement sur le marché autrichien mais aussi dans les pays voisins.

Une société holding a été créée en 1957 pour coordonner les différentes entreprises étrangères. L'INTOR Inc. englobe toutes les participations étrangères. Il s'agit en partie de la totalité du capital social des entreprises en question, en partie de participations majoritaires.

Ainsi s'est constitué au cours des septante-cinq ans écoulés un groupe important de l'industrie céramique occupant un personnel de 3000 employés et ouvriers. L'initiative de trois générations a sans cesse accentué le caractère familial de toute l'entreprise sans qu'il devienne exclusif. L'histoire de l'entreprise laufonnaise prouve qu'il est aujourd'hui encore possible de conduire une entreprise industrielle familiale au succès.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : R. Domont, Courtedoux. Bulletin : rédaction : Jean Schnetz, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 6 23 72 ou 6 17 62. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.